

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE et RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'HÔTEL

***PRÉSENTATION** : L'hôtelier à la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée, les clients ayant un comportement bruyant ou incorrect, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

***PAIEMENT** : Le solde du séjour est payable à l'arrivée. Nous acceptons les cartes bancaires suivantes : Visa, Eurocard, Mastercard. Nous demandons à toute personne séjournant dans notre établissement de **présenter une pièce d'identité** pour les règlements par chèques ou chèques vacances. Dans le cas où vous ne pourriez pas nous fournir ce document, nous serions contraints de ne pas accéder à votre demande de location de chambre.

***EN CAS D'INTERRUPTION DU SÉJOUR**, il ne sera procédé à **aucun remboursement**. De même, en cas de départ anticipé, le séjour est dû dans sa totalité. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à remboursement.

***TOUTE ANNULATION doit nous parvenir 72H avant la date d'arrivée**. Dépassé ce délai, la réservation est due.

***LA NON PRÉSENTATION** est considérée comme la prise effective de la chambre.

***LA TAXE DE SÉJOUR**, non incluse dans le prix de la réservation, est en vigueur dans la commune. Elle est payable sur place.

***ACCÈS AUX CHAMBRES** : Les chambres sont disponibles **A PARTIR de 14H00** et doivent être libérées avant **11H00**.

Attention, en cas de départ au-delà, une nuit supplémentaire vous sera facturée. Si vous désirez conserver la chambre une nuit supplémentaire, **le paiement de la chambre doit être effectué avant 11H00, sous réserve de disponibilité**. De plus votre chambre est prévue pour un nombre de personnes déterminé ; pour assurer les règles de sécurité de l'hôtel vous ne devez en aucun cas héberger des personnes supplémentaires. Merci de veiller à ce que la porte de votre chambre soit bien fermée avant de quitter la chambre ou de vous coucher.

***INTERDICTIONS** : Nous vous rappelons que l'interdiction de fumer est en vigueur dans tous les lieux publics depuis le 2 janvier 2008. Il est également **absolument interdit de fumer dans les chambres** pour des raisons évidentes de sécurité et de confort (le non respect entraînera une indemnité de 50€/séjour pour remettre la chambre en état). Il est interdit d'utiliser dans les chambres des appareils à gaz, exemple : Réchaud, etc...

***ANIMAUX** : Les animaux sont acceptés mais soumis à conditions : Être tenus en laisse dans toutes les parties communes de notre établissement, Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans la salle des petits déjeuners et ne doivent pas être laissés seuls dans la chambre. Le tarif par animal est de 5€/nuitée (en cas de dégradation, la désinfection bactéricide de la chambre sera facturée 50 €).

***LE PETIT DÉJEUNER** est servi à partir de **7H00 jusqu'à 9h00 en semaine – de 8H00 à 10H00 le Week-end** dans la salle prévue à cet effet ; en cas de départ très tôt le matin, nous pouvons, sur demande, mettre à disposition en chambre un plateau petit-déjeuner.

***LA RÉCEPTION** décline toute responsabilité pour vos bagages ou objets déposés dans les lieux publics.

***DÉGRADATION** : Nous vous demandons de respecter les lieux ainsi que la décoration de votre chambre. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. De même pour la disparition des serviettes, tapis, oreillers, couettes, etc...

Pendant votre séjour, une carte vous sera remise vous permettant le libre accès à votre chambre. En cas de perte, la réfection vous sera facturée au tarif en vigueur.

En cas de départ très tôt le matin, pensez à laisser votre carte d'accès dans la chambre ou dans la petite boîte blanche à l'entrée de la Réception et veillez à bien fermer la porte derrière vous.

***NUISANCES** : Pour le respect du repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre 22H00 et 8H00. Tout **bruit de voisinage** lié au comportement d'une personne ou d'un animal sous sa responsabilité, **pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement** sans qu'il ne soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R ;1334-31 du Code de la Santé Publique). Une chambre d'hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

***LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR** de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel.

EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES DISPOSITIONS, L'HÔTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ÉTABLISSEMENT ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITÉ.

Hôtel NEMO – 41, rue du Bruscos – 64230 SAUVAGNON